



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

APPROCHE

Ce cours a été élaboré, à partir des méthodes «Kepner-Trégoé» et «grille d'analyse-questionnaire», dans le but de proposer aux participants une méthode simple et structurée d'enquête et d'analyse d'accident de travail spécifiquement conçue pour le secteur du transport.

CLIENTÈLE VISÉE

Toute personne œuvrant dans les établissements du secteur du transport, de l'entreposage et de l'environnement, les représentants des travailleurs et des employeurs, les membres d'un comité de santé et de sécurité ou d'hygiène et de sécurité.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin de la session, les participants seront en mesure d'utiliser une méthode simple et structurée d'enquête et d'analyse d'accident de travail.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET CONTENU DU COURS

1. Les notions de base

- Présenter aux participants le concept d'enquête et définir les termes de façon appropriée.
- Décrire le concept utilisé pour l'enquête et l'analyse des accidents.
- Différencier les termes et éléments « accidents/incidents » et « blessures/dommages »

2. Méthode d'enquête

- Habilitier les participants à identifier les facteurs d'accidents par une méthode d'enquête.
- Distinguer les préalables à l'enquête en ce qui concerne les POURQUOI, QUOI, QUAND, OÙ et le QUI enquête.
- Détecter les facteurs d'accidents en utilisant les 6 éléments de la structure organisationnelle.

3. Analyse et recommandations

- À l'aide d'une grille d'analyse, déterminer les causes d'accidents pour finalement rechercher les solutions.

4. Rapports et suivi

- Présenter aux participants les différents rapports qui permettront de relier l'ensemble de l'information recueillie lors de l'enquête et de l'analyse d'accident et la procédure de suivi.
- Compléter les rapports contenant toutes les informations pertinentes à un accident.
- Assurer le suivi par une mise à jour du programme de prévention.

5. Synthèse

- Appliquer l'ensemble des informations de la session par des études de cas.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé théorique et exercices d'apprentissage enrichis d'auxiliaires pédagogiques

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Manuel du participant
- Grilles d'analyse

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances à l'aide d'exercices

DURÉE

4 heures de contenu théorique

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.



VIA PRÉVENTION